

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2024

RÉSULTATS DE LA GESTION ET APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2023 - (N° 3)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 35

présenté par

M. Legavre, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prevost, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport détaillant, année par année, les opérations de cessions immobilières de son patrimoine depuis 2017. Ce rapport précise la valorisation initiale des biens vendus, et le bilan net de ces opérations au regard des prix de cessions réalisés.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les députés du groupe LFI-NFP souhaitent permettre un bilan des cessions du patrimoine immobilier de l'État, dans la mesure où la mise en place de l'austérité vient de nouveau servir de prétexte à la braderie de notre patrimoine commun.

La comptabilisation de la dette brute de l'État masque un élément central : l'État est détenteur de nombreux actifs, dont la valeur n'est pas soustraite au montant de la dette publique. Ainsi, le III. de l'article 3 du présent projet de loi nous apprend que les actifs nets de l'État représentent aujourd'hui 1 294 milliards d'euros.

Le martèlement permanent de la dette brute, exprimée en euros plutôt qu'en points de PIB, sert un objectif politique : les biens de l'État n'auraient aucune valeur, aussi les vendre afin de réduire le déficit serait justifié. Ce raisonnement est parfaitement faux. La vente à la découpe de notre patrimoine commun réduit artificiellement le déficit une année, et est dans le meilleur des cas sans effet sur le déficit des années suivantes. Dans le pire des cas, les manques à gagner ou les surcoûts subis par l'État en l'absence de détention du patrimoine aggravent le déficit dans les années qui suivent la vente. A moyen terme, ces cessions réduisent les capacités de l'État à assurer les missions de services publics. Ce ne sont que des privatisations discrètes qui abîment nos services publics et notre modèle social !

Cette dynamique est à l'image de l'austérité sans précédent prônée par Macron. Alors qu'entre 2018 et 2022, 5% du patrimoine de l'État a déjà été cédé, nous apprenions en novembre 2023 que le gouvernement souhaitait renforcer encore la vente de son patrimoine. Cette décision en période de crise immobilière et de baisse des prix est injustifiable : il ne s'agit ni plus ni moins que d'une grande braderie des biens de l'État, pour s'assurer de son impuissance future.

Ces cessions immobilières avaient été annoncées par Monsieur Cazenave comme un moyen de réduire les surfaces par agent public afin de « le ramener à 16 mètres carrés ». Aujourd'hui seules l'Éducation nationale et les Armées disposent d'une moyenne supérieure à 16 mètres carrés par agent. L'ancien gouvernement avait-il prévu d'entasser les élèves ou d'entraîner les militaires dans des espaces confinés ?

A minima, il apparaît nécessaire de pouvoir quantifier précisément les cessions immobilières de l'État, et s'assurer que les prix appliqués lors des cessions sont restés corrects, et non pas constitués une nouvelle aubaine pour les grands investisseurs privés, au détriment de notre patrimoine commun.